Appel à candidature
pour un séjour comme chercheur résident auprès de l'École française de Rome

Les Écoles françaises à l'étranger ont mis en place depuis la rentrée 2012 le statut de chercheurs résidents dans leurs établissements.

A l'École française de Rome (EFR), ce titre est accordé à des enseignants-chercheurs, des chercheurs statutaires ou des post-doctorants sous contrat accueillis pour une durée de six mois renouvelable, pour contribuer à la réalisation d'un programme scientifique en collaboration avec l'EFR[1]. L'accueil est réglé par convention entre l'EFR et l'organisme de rattachement de ces chercheurs. L'École met à leur disposition tous ses moyens matériels et scientifiques pour faciliter la réalisation de leur programme.

Une aide pour favoriser leur séjour hors de leur résidence peut en outre être proposée par l'EFR lorsque le programme ne bénéficie pas de financements extérieurs propres :

- pour ceux qui se logent par eux-mêmes dans Rome, une aide de 2000€ mensuels est octroyée ;
- pour ceux qui sont logés dans l'immeuble de la Piazza Navona, l'aide mensuelle est de 1200€ sur lesquels est effectué un prélèvement de 600€ pour le loyer du studio (chambre-cuisine-salle d'eau) ;
- pour tous, remboursement d'un voyage par semestre vers leur résidence principale, sur la base du tarif économique.
-

L'EFR propose pour 2014, sans préjuger d'autres demandes susceptibles d'être prises en compte sans aide financière, un total de 24 mois d'aide à la mobilité. Une attention particulière sera portée aux dossiers s'inscrivant dans les champs disciplinaires relevant des Sciences Sociales.

Les dossiers, comportant un bref CV avec bibliographie sélective et une lettre de motivation précisant la période de séjour sollicitée, peuvent être envoyés, par mail, au secrétariat du directeur des études concerné par le programme de recherches dans lequel s'insère la mobilité, dans les délais suivants :

- au plus tard le **15 novembre 2013** pour les dossiers sollicitant une aide financière ;
- au fil de l'eau pour les autres dossiers.

Les chercheurs sollicitant une aide à la mobilité seront informés de l'issue de leur demande au plus tard le **7 décembre 2013**.

[1] Les programmes de l'EFR sont consultables sur son site www.ecole-francaise.it, onglet "recherche".